

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie., Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUÉBEC, 11 MARS 1886

S. E. le Cardinal Taschereau

Une dépêche de Rome confirme ce matin la joyeuse nouvelle que nous annonçons hier en tête de nos colonnes.

Le *Moniteur de Rome* annonce officiellement que deux prélats américains, Mgr E. A. Taschereau de Québec, et Mgr Gibbons de Baltimore, seront élevés au cardinalat au prochain consistoire.

Les cérémonies grandioses auxquelles donnera lieu l'intronisation de notre vénérable archevêque auront lieu à Québec au mois de juin prochain, pendant le concile provincial. Un nonce papal apportera en personne le chapeau de cardinal au nouveau prince de l'église.

Cet événement extraordinaire donnera lieu à de grandes solennités dans tout le Canada catholique. On parle déjà d'illuminations féeriques et d'autres manifestations publiques pour exprimer la joie universelle causée par cet insigne honneur fait au Canada.

Mgr Taschereau est, en effet le premier prélat canadien élevé à la pourpre et le deuxième en Amérique. Aux États Unis, lorsque Mgr McCloskey fut fait cardinal, il n'y eut qu'une voix dans toute la presse américaine, protestante comme catholique, pour célébrer cet événement comme une gloire rejaillissant sur la nation entière. Il devra en être de même en Canada.

Le peuple canadien se réjouira unanimement de voir un de ses enfants élevé à la plus haute dignité de l'église catholique après le pontificat suprême. Le nouveau cardinal formera partie du sacré-collège, composé, comme on le sait, de soixante-dix prélats, et sera aussi *ex officio* membre du conclave chargé d'élire le pape.

L'élevation de Mgr Taschereau à ce poste sublime nécessitera la nomination d'un coadjuteur pour administrer l'archidiocèse de Québec. Le nom de Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, est déjà mentionné en rapport avec cette dignité.

La joie causée en cette ville par la grande nouvelle du choix de notre archevêque comme cardinal est intense dans toutes les familles catholiques; on ne parle que de cela et les moindres détails se rapportant à cet événement absorbent l'intérêt public.

Comté de l'Islet

Nous donnions récemment à nos amis dans chaque comté du district de Québec le conseil de ne pas perdre une minute et de s'empressez de procéder dès à présent au choix de leurs candidats aux prochaines élections provinciales qui peuvent fondre sur nous d'un jour à l'autre.

Le comté de l'Islet a été le premier à répondre à notre appel. Une assemblée d'électeurs influents de la paroisse de l'Islet vient d'offrir la candidature à notre ami et concitoyen M. F. G. Miville Deschênes, comme on le verra aux minutes suivantes qu'on a bien voulu nous communiquer:

A une assemblée d'électeurs libéraux de la paroisse de l'Islet, tenue à la résidence de M. le maire de la paroisse de l'Islet, dimanche, le sept mars courant:

1o Il a été proposé par Philéas Sirois, écrivain, secondé par M. Mark Gagnon, que Laurent Morin écrivain, maire de l'Islet, soit nommé président de cette assemblée et que J. A. Ouellet en soit le secrétaire. — Adopté à l'unanimité.

2o Proposé par M. Joseph Hilaire Gamache et MM. Daniel Gagné, Marcial Bélanger, Achille Cloutier, George Bernier, Joseph Caron, conseillers, J. Bte Dussault, Charles Morin, Paul

Couillard, A. Boucher, etc. etc., secondé par MM. David Caouette, Marek Gagnon, Joseph Morin, Joseph Bernier, Paul Boucher, Flavien Boucher, Fabien Guilmet, Napoléon Dussault, Patrick Green, etc. etc. et résolu que les électeurs de la paroisse de l'Islet présents à cette assemblée prient M. G. M. Deschênes, écrivain, avocat, de se porter candidat aux prochaines élections locales dans les intérêts du parti libéral dans le comté de l'Islet et s'engagent à lui donner leur plus ferme appui. — Adopté à l'unanimité.

3o Proposé par MM. Paul Couillard, Fabien Guilmet, Charles Morin, Paul Boucher etc. etc. etc., secondé par MM. Fabien Boucher, A. Dussault, J. Boucher, Patrick Green, Napoléon Dussault, Onésiphore Carbonneau etc. etc. etc. et résolu que les messieurs dont les noms suivent: Laurent Morin, Daniel Gagné, Marcial Bélanger, Achille Cloutier, George Bernier, Joseph Caron, Joseph Hilaire Gamache, Arthur Boucher, J. Bte Dussault, Dr Lavoie, Auguste Fafard, Michel Lamarre, Antoine Normand, F. Giasson, D. Caouette, Marek Gagnon et Gilbert Michaud soient délégués par cette assemblée pour s'entendre avec les libéraux des autres paroisses pour voir à l'organisation de la prochaine lutte.

Adopté. 4o Proposé par MM. Joseph Hilaire Gamache, Arthur Boucher, D. Caouette etc. etc. etc., secondé par MM. Joseph Caron, Fabien Guilmet, J. Boucher, Napoléon Dussault, Patrick Green etc. etc.

Que cette assemblée désire exprimer sa confiance dans les chefs du parti libéral à Québec et à Ottawa et dans le succès de la cause dans le comté. — Adopté à l'unanimité.

[Signé:]

LAURENT MORIN, Président.
J. A. OUELLET, Secrétaire.

Immédiatement après l'adoption unanime de ces résolutions, les délégués sont allés offrir la candidature à M. Deschênes, qui se trouvait de passage à l'Islet. Celui-ci, vivement touché et surpris de la démarche qu'on faisait auprès de lui, s'est rendu à l'assemblée, qu'il remercia avec l'éloquence facile qu'on lui connaît. Ce fut une véritable ovation, de fait une réunion rappelant, par l'enthousiasme qui y a régné, l'époque déjà lointaine où le comté était représenté par l'hon. juge L. B. Caron.

Mardi, la paroisse de St Roch des Aulnets a suivi l'exemple donné par l'Islet, en adoptant, en assemblée de ses principaux citoyens, les résolutions que voici:

A une assemblée des électeurs de la paroisse de St Roch des Aulnets, au nombre de plus de cent électeurs, tenue le neuf mars courant, et à laquelle assistait un grand nombre d'électeurs de Ste Louise:

Il a été proposé par M. Thadée Francoeur, conseiller, secondé par MM. David Pelletier fils, Calixte et Elzéar Michaud, que J. B. Dupuis, écrivain, ex M. P. P., soit élu président de cette assemblée et M. Joseph E. Caron, secrétaire.

J. B. Dupuis écrivain, étant obligé de s'absenter de l'assemblée pour cause d'indisposition, est remplacé à la présidence par Auguste Dupuis, écrivain.

Lecture étant alors faite de certaines résolutions passées en la paroisse de l'Islet le sept mars courant:

Il est proposé par MM. Thadée Francoeur, Octave Miville et Prospère l'Italien, conseillers municipaux, et Joseph Francoeur, Philippe Francoeur, Magloire Francoeur, Michel Francoeur, Joseph Miville, secondé par MM. Achille Marié, Luc Dupuis, Jules Dupuis, Joseph Chrétien, Elzéar Michaud, Georges Pelletier, Elzéar Pelletier et autres, que cette assemblée remercie les électeurs de l'Islet de la confiance qu'ils ont bien voulu témoigner à F. G. Miville Deschênes écrivain, avocat, un enfant de leur paroisse, en le choisissant à l'unanimité comme candidat libéral à la prochaine élection locale.

Proposé par les mêmes que ci-haut nommés et de plus MM. Arthur Pelletier, Auguste Pelletier, Elzéar Caron, Léon Caron, Alfred Miville, Amable Levesque, Tobie Pelletier, Stanislas Dallaire, Alph. Caron, Thomas Du-

fresne, William Leclerc, Joseph Lizotte, secondé par MM. Chs. Dupuis, Narcisse Pelletier, Frs. Bérubé, Narcisse Pelletier, Auguste Marié, Odilon Pelletier, J. Michaud etc. etc.

Que cette assemblée se joint aux électeurs de l'Islet pour prier G. M. Deschênes, écrivain, avocat, de se porter candidat libéral aux prochaines élections locales dans le comté de l'Islet et est confiante que l'union de tous les bons citoyens du comté saura faire triompher la cause libérale.

Proposé par MM. Alph. Caron, Félix Marais, Joseph Caron, secondé par MM. Achille Marié, Joseph Francoeur, René Lavoie et autres, que les MM. dont les noms suivent, savoir: MM. Auguste Dupuis, Octave Miville, Thadée Francoeur, Michel Francoeur, Joseph Caron, Edouard Caron, Prospère l'Étoile, Elzéar Arton, Luc Dupuis et Achille Marié, soient chargés de s'entendre avec MM. les délégués de l'Islet pour voir à l'organisation de la prochaine lutte.

Proposé par les mêmes, secondés par les mêmes, que cette assemblée désire exprimer sa confiance dans les chefs du parti libéral à Ottawa et à Québec et dans le triomphe final de la cause pour laquelle ils combattent si patriotiquement.

Proposé par MM. Elzéar Arton, Zélie Pelletier, Ephrem Beaulieu et Fortunat Gagnon; secondé par Cyrille Marneau, Edouard Caron, Alph. Lévesque, Pierre Pelletier et autres, que les électeurs de la paroisse de Ste Louise présents à cette assemblée concourent avec plaisir dans les résolutions qui viennent d'être adoptées et sont heureux d'offrir leur loyal concours pour assurer le succès de la prochaine lutte.

(Signé)

AUGUSTE DUPUIS, Président.
JOS. E. CARON, Secrétaire.

St Roch des Aulnets, 9 mars 1886.

Nous félicitons ces patriotiques électeurs de l'Islet de l'excellent choix qu'ils viennent de faire.

M. Deschênes est un enfant du comté de l'Islet, étant né à St-Roch des Aulnets, et nous comprenons aisément la faveur dont il jouit dans son comté natal, nous qui avons vu à l'œuvre ce vaillant joueur libéral, qui, bien que jeune encore, a déjà été mêlé aux luttes les plus ardues de ces dernières années dans le district de Québec.

M. Deschênes est, par son talent, l'ornement de la jeunesse libérale de cette ville. Ce qui le distingue, c'est une étonnante facilité d'élocution, qui se révélait chez lui dès ses années de collège, à Ste Anne Lapocatière, où il fut le seul élève qui remporta le prix du Prince de Galles au concours d'éloquence. Après de brillantes études à l'Université-Laval où il obtint le prix Tessier, la médaille d'or du marquis de Lorne, le degré de licencié en droit avec grande distinction, il a été admis au barreau en 1883 aux examens de Sherbrooke, avec grand succès, et se trouve déjà à la tête d'une jolie clientèle.

La preuve de confiance que viennent de lui donner les électeurs de l'Islet et de St Roch ne saurait donc être mieux placée, et encore une fois, nous félicitons le beau comté de l'Islet de prendre les devants dans l'organisation de la prochaine lutte, en même temps que nous le remercions, au nom de nos chefs communs, de l'expression de confiance qu'il vient de leur adresser par la bouche des électeurs de deux de ses principales paroisses qui ne perdent jamais l'occasion d'affirmer leur fidélité inébranlable à la cause libérale.

Quel rôle odieux!

Où! Quel rôle odieux jouent en ce moment un certain nombre de journaux français dans notre province!

Pour une considération qui figure aux comptes publics sous la forme de chiffres variant de \$10,000 à \$25,000, ces journaux présentent chaque jour comme *ridicule* et même comme *dangereux* un mouvement auquel ils ont eux-mêmes donné le premier élan sous un souffle de patriotisme. Sans nullement se soucier d'expliquer leur changement d'opinion, ils enseignent à leurs lecteurs absolument le contraire de ce qu'ils leur enseignaient il y a trois mois.

N'est-il pas, par exemple, souverainement injurieux et provoquant pour le public de voir le *Canadien* et l'*Événement* dénoncer brutalement ceux qui blâment le gouvernement d'avoir pendu Riel, quand ce même public sait que les deux rédacteurs et le propriétaire de ces journaux ont eux-mêmes pris part à l'organisation d'un mouvement destiné à obtenir la condamnation de cette exécution par toute la population de notre district?

N'est-il pas tout simplement révoltant de voir ceux même qui ont rédigé des résolutions destinées à être adoptées par les électeurs, traiter d'égorgés ceux qui les font adopter par les électeurs?

N'est-ce pas pousser le cynisme jusqu'à sa dernière limite que de condamner comme dangereuses des assemblées que l'on a soi-même convoquées et dont on a en partie payé les frais d'organisation?

Voilà pourtant ce que l'on voit aujourd'hui.

Le directeur du *Canadien*, qui combat si vivement maintenant le mouvement national, en a été l'un des principaux instigateurs.

Le 24 novembre, il prenait part à sa formation et déposait entre les mains de M. l'échevin Chouinard sa souscription pour aider à l'organisation d'assemblées publiques dans tout le district.

Le 25 novembre, il rédigeait en compagnie du rédacteur de l'*Électeur* les résolutions qui devaient être soumises à tous les conseils municipaux du district.

Ces résolutions se terminaient ainsi: "Considérant qu'il n'y a eu à la mise à exécution de la sentence de mort portée contre Louis Riel d'autre nécessité apparente que celle de donner satisfaction à la haine des sectaires orangistes, amis de Sir John A. Macdonald:

"RESOLU UNANIMEMENT QUE DANS L'OPINION DE CE CONSEIL, L'EXECUTION DE LOUIS RIEL A ETE UN ACTE INJUSTE, IMPOLITIQUE, INHUMAIN ET BARBARE; QUE CE CONSEIL LE RÉPROUVE COMME IL CONDAMNE ÉNERGIQUEMENT LA CONDUITE DU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE QUI S'EN EST RENDU COUPABLE."

Après avoir invité le public à et doser cette condamnation énergique du *Canadien* peut-il tout à coup demander à ce même public de se rallier sous le drapeau du vieux chef qui a exécuté un compatriote "sans autre nécessité apparente que celle de donner satisfaction à la haine des sectaires orangistes, ses amis"?

Ah! si le langage que tient aujourd'hui le *Canadien* ne comportait qu'une insulte à notre population, il n'y aurait pas lieu encore de trop s'en alarmer.

Mais il y a une considération d'ordre supérieur: c'est que cette volte-face du *Canadien* constitue une véritable humiliation nationale.

S'il fallait en croire en effet le *Canadien*, les ennemis de notre race pourraient répéter leurs outrages avec la certitude de toute impunité. S'il fallait en croire, toute la population canadienne-française aurait donné au monde

entier le spectacle d'une colossale aberration mentale lorsqu'au lendemain du meurtre politique de Riel, elle se couvrit de deuil, se réunit dans ses églises et dans les plus grandes assemblées populaires qu'on ait encore vues au Canada pour protester là, tous sans distinction de parti, contre le sanglant outrage qu'elle venait de recevoir.

Ah! ceux qui font du mal aujourd'hui, et un mal incalculable, à la race canadienne-française, ce sont des journaux comme le *Canadien* et les autres feuilles qui, au lieu de la soutenir dans cette crise importante, se jettent du côté de ses adversaires pour leur faire la guerre.

LIBÉRAUX! SI VOUS N'AVEZ PERSONNE DANS VOTRE CANTON POUR PRÉPARER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION, ADRESSEZ-VOUS A L'ÉLECTEUR.

NOUS NOUS CHARGERONS GRATUITEMENT DE VOUS ASSURER VOTRE DROIT DE VOTE

Organisons-nous

Nous engageons vivement nos amis des différents comtés du district de Québec à se réunir sans délai, à se consulter et à faire le choix de leurs candidats pour les prochaines élections locales.

Qu'on ne perde donc pas de vue que ces élections auront nécessairement lieu dans quelques mois et peut-être même dans quelques semaines.

En choisissant de suite leurs candidats, les libéraux s'assureraient par là une bonne organisation. Ils auraient dès lors à leur tête un homme intéressé à surveiller la préparation des listes électorales, à former des comités dans les différentes paroisses, à leur distribuer des copies des listes électorales, à familiariser un peu à l'avance les électeurs avec les questions politiques qui leur seront soumises.

Allons! à l'œuvre, libéraux des comtés de Beauce, Portneuf, Charlevoix, Chicoutimi, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Dorchester etc.

Choisissez vos candidats! De grâce, que le gouvernement ne nous prenne pas par surprise comme au mois de décembre 1881!

LIBÉRAUX! N'ALLEZ PAS OUBLIER QUE VOUS N'AVEZ QUE JUSQU'AU 23 DE MARS COURANT POUR VOUS FAIRE INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES.

Aux électeurs de Québec-Est

A partir de demain, le 12, jusqu'au 23, un comité de nos amis siégera chaque soir à la salle publique de St-Sauveur pour fournir aux électeurs tous les renseignements nécessaires.

Nous invitons tous les libéraux, anciens ou nouveaux, à aller s'assurer par eux-mêmes qu'ils sont bien et dûment inscrits.

LIBÉRAUX! SONGEZ AU DÉSAPPOINTEMENT CRUEL QUE VOUS ÉPROUVEREZ AU JOUR DU POLL, SI VOUS VOUS LAISSEZ ENLEVER AUJOURD'HUI VOTRE DROIT DE VOTE PAR L'AGENT DU GOUVERNEMENT.

LETTRE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 9 mars.

Le zèle de la Minerne contre Riel pourrait peut-être s'expliquer par le fait que cet organe ministériel aurait reçu pour au-lesus de \$25,000 de jobs et d'impressions depuis le 1er juillet dernier. Le Canada, qu'on prétend être la propriété de M. Tassé, aurait aussi reçu pour au delà de \$10,000. Vous pouvez être sûr que tant que ça paiera comme cela, vous ne ferez pas des bolters de la Minerne ou du Canada.

Voici un état des revenus et des dépenses de la Puissance pour les premiers huit mois de la présente année fiscale :

Revenus	\$19,328,220
Dépenses.....	24,544,400
Déficit.....	4,716,180

Il y a jusqu'à présent une diminution de \$1,040,523 sur le revenu comparé à la même époque de 1885 et une augmentation de \$3,268,700 sur les dépenses. Les intérêts sur la dette publique sont augmentés de \$360,000, les dépenses de législation de 211,000; la révolte du Nord-Ouest a coûté pour cette année \$2,196,117. Il y a aussi un peu d'augmentation pour le service général du département des Postes.

Il est parfaitement entendu que de nouvelles taxes seront imposées à cette session pour couvrir les déficits. On se propose, paraît-il, de taxer les liqueurs, le tabac, le thé et le café. La taxe sur le thé serait de six cents et de deux cents sur le café.

Le gouvernement actuel, en arrivant au pouvoir, a augmenté de six millions de piastres les taxes, sur les articles importés; à la dernière session il a imposé de nouvelles taxes pour un montant d'un peu plus de deux millions.

Tout cela a été insuffisant pour recouvrer l'augmentation considérable des dépenses publiques. C'est pour cela que le gouvernement se propose encore de taxer le peuple du Canada pour un montant de deux ou trois millions de piastres pendant cette session. Cela portera l'augmentation des taxes de dix à onze millions de piastres dans les huit années qui se sont écoulées depuis l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald.

Les dépenses publiques pour l'année courante seront d'environ \$37,000,000 soit une augmentation de \$13,000,000 sur la dernière année de pouvoir du gouvernement McKenzie.

La population des trois districts du Nord-Ouest se répartit comme suit : Assiniboine : 22,083, dont 16,574 blancs, 1,017 métis, 4,492 sauvages. Alberta : 15,533, dont 4,878 blancs, 1,237 métis, et 9,413 sauvages. Saskatchewan : 10,745, dont 1,892 blancs, 2,574 métis, et 6,260 sauvages.

On prétend que le ministre des finances a l'intention de faire voter par le parlement une somme de \$200,000 pour indemniser ceux qui ont pris des licences sous l'autorité de l'acte fédéral de 1883. Ce n'est peut-être que justice d'indemniser ces gens-là; mais il n'en est pas moins vrai que cet acte des licences a coûté bien cher au pays, pour satisfaire la vieille rancune de Sir John contre M. Nowat.

C'est une honte pour le parti conservateur de la province de Québec d'avoir accepté cet acte-là, sachant qu'il n'était proposé que pour enlever le contrôle des licences au gouvernement d'Ontario. Il a été pendant deux ans une source de dépenses et de difficultés de toutes sortes.

Il se fait à Ottawa un mouvement en faveur du rappel de l'acte du cens électoral de 1885. Tous les députés libéraux ou conservateurs se plaignent de cette nouvelle loi. Il me paraît évident qu'elle ne vivra pas plus longtemps que le parlement actuel, quel que soit le parti qui arrive aux prochaines élections générales.

ACTUALITES

Suivant toutes les probabilités, l'ouverture de la session locale aura lieu le 15 avril prochain, le jour de l'ouverture de la cour criminelle.

Le Globe publie un article vigoureux contre le rapport de la commission médicale.

L'explication : Depuis le 1er juillet dernier, la Minerne, journal de M. Chapleau, a obtenu pour \$25,000 de travaux du gouvernement.

Le Canada, journal de M. Tassé, en a fait pour \$10,000.

La Patrie nie qu'il soit question de transférer le consulat général de France, à Montréal.

Nous avions puisé notre information dans un journal de Montréal.

Il y aura mercredi prochain, jour de la nomination des candidats, une grande assemblée des électeurs à Arthabas kaville.

C'est aujourd'hui que doit commencer aux Communes le premier débat sur la question Riel.

Un autre conservateur en révolte, M. Girouard, a été élu mardi président du comité des Privilèges et Elections.

Dit la Patrie : "L'ordre en conseil ordonnant l'exécution de Riel a été passé le 12 novembre, jour d'Action de Grâce.

On dit que c'est intentionnellement que Sir John a choisi ce jour pour satisfaire sa vengeance."

Dit la Justice : "L'histoire dira que, sous le ciel libre du Canada, un malheureux privé de raison est monté sur l'échafaud par ordre du gouvernement grâce aux exigences du fanatisme. C'est une honte nationale !"

La Presse publie depuis quelques jours une série d'articles formidables contre Sir Hector Langevin.

Ces articles seront mis en brochure et en vente chez tous les libraires du Canada à la fin de la semaine.

Il est de nouveau rumeur de la création d'un évêché à Joliette.

Les électeurs du haut du fleuve St-Jean désirant faire assementer leurs demandes d'inscription sur les listes peuvent s'adresser à M. le notaire G. T. Tremblay, commissaire de la Cour Supérieure, qui tient bureau ouvert tous les soirs de 7 à 8 heures.

Le correspondant du Herald dit, en parlant de la motion Laundry :

"La motion est une motion gouvernementale, bien qu'elle soit ostensiblement contre le gouvernement.

"La majorité des français voteront pour la motion et une partie de l'opposition votera avec le gouvernement, restant libre de condamner le ministère sur l'administration du Nord-Ouest qui a amené la rébellion.

"Mais cette question menace d'avoir un effet plus grave qu'on avait supposé d'abord et l'on commence à être inquiet dans les cercles officiels.

"C'est une question de balance de compensation et il semble douteux que le Mail ait suffisamment remué l'Ontario pour compenser des pertes inévitables.

"Beaucoup disent que les articles du Mail ont éclaté du mauvais côté et personne ne peut dire ce que pensera le pays quand on l'interrogera. On parle beaucoup d'une dissolution cet été."

On a plaidé, hier, devant la Cour Supérieure, la fameuse cause Jones et Fraser.

L'appelant était représenté par l'hon. M. Laframme, l'hon. M. Langelier et M. Alphonse Pouliot.

L'intimé par l'hon. G. G. Irvine et M. Jules LaRue.

Le Sénat s'est ajourné mardi jusqu'au 22 mars courant.

Une nouvelle conflagration vient de dévaster Montréal.

Le feu se déclara hier après-midi à 4 h. dans un magasin de la rue des Commissaires, et se propagea rapidement à la rue St. Paul, détruisant les magasins de Sonne & Leroy, Lichtenheim, Park, Bros & Co, Bacon Bros, New-Rockland Slate Co, causant des détériorations chez MM. J. L. Cassidy & Cie, P. M. Galarnau, à la Compagnie centrale de New York, chez Montgenais Boivin & Cie, Racine & Cie.

On porte le chiffre des pertes totales à près de \$200,000.

Pendant l'incendie, neuf pompiers sont venus à deux doigts de la mort. Un autre pompier a disparu; on le croit enseveli sous les ruines.

Quatre cents employés de la compa.

gnie des tramways de Toronto se sont mis en grève et ont quitté le service. Le tramway est interrompu au grand inconvénient du public.

A Montréal, il y a aussi suspension complète entre les plâtriers et leurs patrons. Les ouvriers allèguent qu'ils perdent trop de temps et ne sont pas assez payés; les patrons répondent qu'ils ne peuvent pas payer, disant que leurs travaux ne sont pas pressés.

On dit des merveilles de la troupe japonaise retenue pour la semaine prochaine à la salle de Musique.

Les jongleurs et acrobates qui la composent n'ont pas leurs pareils, paraît-il.

Le plan de la salle est dès maintenant déposé chez M. Arthur Lavigne, rue de la Fabrique.

M. L. O. David est à Québec.

La batterie A, partie de Battleford le 8 février avec cinq officiers, 83 soldats, un canon Gatling et 18 chevaux, est arrivée à Swift Current le 15.

Le lieutenant-colonel R. G. Scott et le major L. J. Lesueur, du 8e carabiniers royaux, se sont retirés en conservant leurs grades.

On rapporte qu'il est probable que le Dr Monizambert va prendre le commandement du 8e bataillon.

L'eau monte rapidement à Montréal.

On craint une nouvelle inondation.

Nous attirons l'attention de nos amis à la campagne sur l'annonce que publie ailleurs M. Joseph Dussault, imprimeur de cette ville.

M. Dussault offre en vente, à des prix modérés, des formules de demande d'inscription électorale qui offrent l'avantage d'être rédigées par chaque cas séparément, soit pour propriétaire, locataire, occupant, fils de propriétaire, ou sur revenu.

En donnant commande, on devra être particulier et spécifier quelle espèce de formule on désire.

C'est avec un profond chagrin que nous apprenons, ce matin, que M. W. C. Languedoc vient de perdre un autre de ses enfants.

Les nombreux amis de M. Languedoc sympathisent avec lui dans son affliction.

La tempête dure encore sur les côtes anglaises. Elle est assez violente pour empêcher les paquebots transatlantiques de prendre la mer.

M. Jules Verne a failli être assassiné hier à Amiens par son neveu, un monomane venu de Paris exprès pour tuer son oncle.

Les suicides sont si fréquents à Monaco que la police a dû organiser un service spécial autour des tripots pour prévenir toute tentative de ce genre.

Depuis quelques jours, un jeune vicomte anglais, un riche Milanaïs, un noble hongrois, un baronnet anglais et sa gouvernante se sont ôté la vie à la suite de pertes au jeu.

Correspondance au sujet de la loi électorale

A. E. Pacaud éor., Rédacteur-en-chef de l'Electeur, Québec.

Leclerc, 10 mars 1886

M. le rédacteur, Est-il nécessaire que l'applicant se présente à la revision pour questionner ses témoins ou si cette part appartient à la révision?

Où, comme il y a ici un grand nombre de personnes à faire enregistrer, pouvons-nous attendre pour faire la preuve à la revision définitive qui se fera dans chaque arrondissement de votation et si oui devons-nous entrer nos applications pour la revision préliminaire ou définitive?

2o Un père donné sans réserve, ayant des enfants qui travaillent avec le donateur, qui est l'un de ses fils, au profit de la maison, peut-il faire qualifier par son fils le donataire les enfants ainsi occupés à la maison?

Voire tout dévoué,

Réponse—A la première question : Autant que possible, les applicants devront comparaitre en personne, ou au moins se faire représenter devant le réviseur, qui, s'il ne juge pas la preuve prima facie suffisante, assignera à la demande des applicants ou des représentants les témoins nécessaires par subpoena comme devant les tribunaux ordinaires. Il est de première importance de présenter les demandes d'inscription huit jours avant la revision préliminaire,

car en attendant à la revision finale, on risquerait fort d'être laissé de côté s'il y a des informalités ou des objections.

A la seconde question : Dans ce cas, le père n'étant plus propriétaire ne peut qualifier ses enfants; le donataire ne peut qualifier ses frères, mais ceux-ci peuvent aisément, croyons-nous, se qualifier avec leur revenu. Il suffit pour cela de gagner plus de \$300 par an, en argent ou même en nature.

LIBÉRAUX ! SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS OU DE FORMULES POUR FAIRE INSCRIRE LES AMIS DE VOTRE PAROISSE OU DE VOTRE COMITÉ, ADRESSEZ-VOUS A L'ÉLECTEUR.

ECHOS DE LA CAPITALE

Neus ceillons dans les procès-verbaux de la chambre les quelques avis que voici :

M. Laurier — Adresse demandant copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de Louis Riel.

M. Laurier—Ordre de la chambre pour copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

- 1o du journal de Louis Riel ;
- 2o du registre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;
- 3o de la correspondance de Louis Riel.

M. Laurier — Adresse demandant copie de tous les rapports faits par les commissaires nommés en vertu d'une commission royale émanée le 30 mars dernier, "pour faire le recensement des métiers domiciliés dans les territoires du Nord-Ouest, en dehors des limites du Manitoba, antérieurement au quinzième jour de juillet, mil huit cent soixante et dix, et aussi pour faire connaître les personnes qui ont droit au bénéfice du paragraphe [e] de la section quatre-vingt-unième de l'Acte concernant les Terres Fédérales, 1883, et l'étendue de ce droit", et de tous les procédés de la dite commission; de toutes les instructions qu'elle a reçues et de toute correspondance échangée entres membres et le gouverneur.

M. Laurier — Adresse demandant copie de toute correspondance, par voie télégraphique ou autrement, échangée entre le gouvernement et aucune des autorités du Nord-Ouest, ou toute autre personne concernant les divers surcis accordés à Louis Riel.

M. Laurier — Adresse demandant copie de tous les documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes de jurés choisis, les motifs et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès.

M. Langelier—Interpellation—Quel montant a été payé à divers journaux pour distribuer à leurs lecteurs le mémoire de Sir Alexandre Campbell sur l'affaire Riel, les noms de ces journaux et le montant payé à chacun.

LIBÉRAUX ! FAITES VOUS DONC UN DEVOIR DE CONSULTER LA LISTE PRELIMINAIRE DU RÉVISÉUR ÉLECTORAL ET DE CONSTATER SI VOTRE NOM EST RÉGULIÈREMENT INSCRIT.

CORRESPONDANCE

Québec, 10 mars 1886.

Monsieur le rédacteur, Dans votre numéro du 8 courant, je vois que l'assemblée du "Quebec Yacht Club" a eu lieu samedi dernier.

Comme membre du club, je ne sache pas avoir reçu aucun avis de cet effet. J'ai déjà appartenu à plusieurs sociétés, clubs, etc., et n'ai jamais compris qu'une assemblée, surtout générale, pour l'élection des officiers ne fut convoquée par avis spécial à chacun des membres ou par annonces dans les journaux tant anglais que français. Rien dans les règlements du "Quebec Yacht Club" n'autorise à faire autrement qu'ailleurs.

J'ose croire que tout s'est bien passé à cette assemblée, mais comme je ne sais trop en cette circonstance expliquer la conduite du secrétaire, et comme de plus je représente un certain nombre de membres du club, je demanderais un

mot d'explication de la part de notre habile commodore pour satisfaire un membre du club, suivi de plusieurs autres.

—Communiqué.

(Prière aux journaux français de cette ville de reproduire.)

EXCURSION DES RAQUETTEURS

DE QUÉBEC A OTTAWA

Suite et fin

Dans l'après midi du 26 eurent lieu les courses. Nombreuses et variées, elles étaient très intéressantes et attirèrent beaucoup de monde. Plusieurs de nos amis y ont remporté des prix.

Un concert-promenade fut organisé pour le soir. Malgré la température froide du "Drill Hall," on n'a pas manqué de s'y rendre pour entendre les amateurs de réputation qui devaient y prendre part. Les dames Aumont et Martineau, MM. Valade, Stacke, Beaudry, et Bédard de l'Union Commerciale, en firent les frais. Mademoiselle Aumont sut mettre beaucoup d'âme et de grâce dans son chant, et obtint les honneurs de la soirée. La fanfare de Hull exécuta quelques morceaux choisis, puis, dénouement nécessaire, le concert se termina par la danse.

Dans la matinée, concours de tir aux pigeons par les membres du club St. Hubert. C'est un genre de chasse très amusant et très original. Malheureusement, vu l'heure l'indue, le nombre de ceux qui ont pu y aller a été très restreint.

Une partie qui n'était pas sur le programme, mais qui n'en fut pas des moins agréables fut la visite des raquetteurs chez les principaux citoyens qui avaient manifesté ce désir. Chez M. Mackintosh, député pour Ottawa, les excursionnistes furent accueillis avec sympathie et cordialité, et un magnifique gouter leur fut offert. Madame et Mademoiselle Mackintosh, assistées de quelques autres dames, firent royalement, j'allais dire avec une courtoisie toute canadienne, les honneurs de la réception. Les Québécois conserveront toujours un doux et reconnaissant souvenir de leurs amabilités.

Nous sommes ensuite allés présenter nos hommages au maire d'Ottawa, M. Belecourt, avocat, se chargea de remercier dignement M. McDougall pour la bienveillante hospitalité qu'il nous avait accordée, et Mme McDougall pour son affabilité.

M. McCaffrey avait aussi exprimé l'intention de nous reconvenir chez lui.

Comme chez M. Mackintosh et M. McDougall, on nous reçut avec une politesse exquise. M. McCaffrey nous fit part des motifs de sa sympathie envers nous : "C'est que, dit-il, j'ai appris à connaître et à admirer dans celle qui se fait un bonheur de reconvenir des concitoyens, les précieuses qualités du cœur et de l'esprit des Québécois." M. le capitaine L. H. Pouliot, qui proposa la santé de Mme McCaffrey, fit à celui-là un léger reproche d'avoir enlevé à l'admiration des Québécois une aussi charmante personne, tout en laissant entendre qu'il pourrait bien se faire qu'il l'imitât. Inutile de dire que cette dernière santé fut buée avec enthousiasme.

De son côté, le club "Stadacona" nous avait conviés à un grand dîner que nous dûmes interrompre pour prendre le convoi du soir. Il serait injuste de ne pas mentionner la courtoisie, la fraternelle hospitalité dont nous avons été l'objet à ce club. Tous et chacun particulièrement de ses membres ont droit à notre profonde gratitude pour la galanterie, l'estime qu'ils n'ont cessé de nous témoigner durant notre séjour au milieu d'eux.

Les différents clubs poussèrent la condescendance jusqu'à nous accompagner à la gare. Un des excursionnistes prononça quelques paroles d'adieu et demanda trois hurrahs pour les divers clubs de la capitale, qui furent données avec un élan et un entrain indescriptibles. A six heures quarante-cinq, nous quittons à regret nos bons amis d'Ottawa.

Après quelques heures d'arrêt à Montréal, nous reprenons à 4 heures, dimanche, le chemin de Québec où nous arrivons le lundi à 1 h. et demie, a. m., fatigués quelque peu, mais enchantés de notre voyage, emportant plus d'un doux souvenir, quelques-uns même chérissant peut-être l'espoir d'un léger regret des citadines d'Ottawa, mais je ne veux pas affirmer, non plus, que nous ne sommes pas complètement oubliés.

Les raquetteurs de Québec, eux, se rappelleront longtemps la réception cordiale et magnifique qu'on leur a faite à la capitale fédérale. Ils sont heureux de rendre publiquement hommage à l'urbanité, à la sympathie que les clubs Frontenac, Taché, Le Canadien, Stadacona, et les autres corps d'amusement leur ont témoignés.

A tous nos amis d'Ottawa nous disons :

Au revoir ! —Communiqué.

ANNONCES NOUVELLES

Avis.—Pelletier & Chouinard. Trouvé.—On a besoin.—R. B. West. Salle de Musique.—Encau—George Hall & Co. Grand Festival, salle J. J. Cartier. Cotons et toiles.—Glover, Fry & Co. Ap. Corriveau L. B. Avocat. Pouliot & Pouliot, Avocats, Fraserville. A louer.—Alph. Pouliot. Eventails, etc.—G. Seifert.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 11 MARS: S. Thomas d'Aquin.—Lever du soleil à 6 h. 11, coucher à 5 h. 19. TEMPS: calme, tiède et ensoleillé.—Thermomètre: 37° au dessus de 0.

PROPOS DU JOUR

—Une journée de printemps; calme, tiède et ensoleillée. —La Basilique est tout le long du jour le rendez vous de grandes foules à l'occasion de la retraite. —Poisson en abondance sur les marchés.

UN ARTISTE EN APPRENTISSAGE

On nous a fait voir un travail de sculpteur qui dénote plus qu'un talent ordinaire. C'est une statuette en marbre blanc mesurant onze pouces de longueur, représentant le petit Jésus couché sur une croix et tenant dans ses mains une couronne de palme.

C'est parfait d'exécution et les traits sont charmants.

Ce petit chef-d'œuvre, qui a la vérité est une copie, a été taillé par un jeune homme d'une vingtaine d'années, du nom de Favron, apprenti dans les ateliers de M. Ignace Bilodeau, marbrier, rue St Roch, Québec.

Ceux qui connaissent de près ou de loin l'art du sculpteur savent quelles grandes difficultés offre le taillage des morceaux d'aussi petites dimensions. Le ciseau le plus habile échoue souvent sur ces miniatures délicates.

Le jeune Favron mérite d'être encouragé dans l'exercice de ses talents particuliers, et M. Bilodeau son patron mérite aussi d'être félicité pour la protection qu'il donne à d'aussi bons ouvriers.

ACCIDENT A LÉVIS

Un ouvrier de Lévis, M. Thomas Guenette, a fait une chute périlleuse mardi en travaillant sur un échafaudage dans un chantier de Lévis, s'infligeant des contusions très graves qui le retiendront pendant plusieurs semaines à la maison.

INCENDIE DE L'ÉGLISE DE ST DENIS

L'église de Saint Denis, comté de Kamouraska, a été réduite en cendres mardi après-midi à 5 heures. Le presbytère a été sauvé.

Mgr l'Archevêque, en apprenant cette pénible nouvelle, a immédiatement télégraphié au curé de St Denis, M. l'abbé Brochu, qui devait partir hier même de New York, pour un pèlerinage en Terre Sainte.

LES PLUS GRANDS MAGASINS DU MONDE

Le Voleur Illustré de Paris vient de publier en supplément une gravure descriptive des grands magasins de Louvre, le plus grand entrepôt commercial du monde, immense bloc couvrant tout l'espace entre les rues Marengo, Saint Honoré, de Rivoli et la place du Palais Royal. On a deux lieues de marche à faire pour visiter l'établissement en détail, du sous sol au 5e étage.

Le Voleur soutient bravement sa réputation de feuille intéressante. On s'abonne à ce bureau, moyennant \$2 par an seulement.

RETRAITES

Le révérend Père Boyer, O. M. I., actuellement à Québec, prêchera des retraites à la jeune Lorette, St Foye et Sillery.

A l'ouverture de la retraite hier matin à la Basilique, à laquelle assistait Mgr l'Archevêque. Le sermon a été prêché par le Père De B. n. g. n. i. e., remplaçant le Père Fievez qui est indisposé.

Il y a sermon tous les soirs à 7 h. et demie jusqu'à la fin de la retraite qui se terminera le deuxième dimanche du carême.

CHANGEMENT DE NOM

La salle de Musique vient d'être rebaptisée. L'inscription "Académie de Musique" en orne maintenant la façade.

DÉCÈS

En cette ville, le onze du courant, à l'âge de vingt mois et sept jours, Joseph Salem-Henri, enfant de M. Eug. Dorval, dentiste.

Les funérailles auront lieu demain après-midi.

Le convoi laissera la demeure mortuaire, no 61, rue St Joachim, à 3 h. et quart.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Pour la Dyspepsie ou une faible digestion, buvez l'Eau de St-Léon après chaque repas et avant de déjeuner pour la Constipation.

Gingras, Langlois & Cie QUEBEC

ANNONCES NOUVELLES A VENDRE

Une terre de 3 arpents sur 3, dont 60 arpents en culture, à St-Ambroise, Lorette, près du dépôt du chemin de fer, maison, grange et étable, etc. Prix modéré et conditions faciles.

A PRETER—Petites et grosses sommes. Intérêt: 5 et 6 par cent.

MAISONS A VENDRE à St-Roch, St-Sauveur, faubourg St-Jean et St-Louis. Lots vacants, quartier St-Jean. Conditions libérales. AUSSI QUELQUES MAISONS A LOUER.

Québec, 8 mars 1886. G. T. TREMBLAY, Notaire.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } Cour Supérieure District de Québec. No 2310.

Jean Boucher, de St Charles, marchand, Demandeur,

vs. Etienne Labrecque, de St Charles, Défendeur.

et Joseph Eugène Labrecque, de la cité de Québec, entrepreneur de pompes funèbres, Tiers-saisi

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un bref de Fieri Facias de bonis émané en cette cause, les biens, meubles et effets du dit Joseph Eugène Labrecque, le dit Tiers saisi, saisis en cette dite cause, consistant en chevaux, harnais, corbillards, cercueils, etc., seront vendus par encan public à l'atelier et boutique du dit Tiers saisi à la paroisse de St Roch de Québec, enclavés des rues de la Chapelle et St-François, à dix heures du matin, le vingtième jour de mars courant, par moi huissier sousigné.

Québec, 11 mars 1886. AUGUSTIN LABRECQUE, H. C. S.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } Cour Supérieure District de Québec. No 1093.

Thomas Larivière, de la cité de Québec, Demandeur,

vs. Joseph Eugène Labrecque, de la cité de Québec, entrepreneur de pompes funèbres, (Jean Baptiste Vézina, de la cité de Québec, Défenseurs

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un bref de Fieri Facias de bonis émané en cette cause, les biens, meubles et effets du dit Joseph Eugène Labrecque, l'un des dits détenteurs, saisis en cette cause, consistant en chevaux, harnais, corbillards, cercueils, planches et ameublement de l'atelier et magasin, etc., seront vendus par encan public à l'atelier et boutique du dit défendeur, Joseph Eugène Labrecque, à dix heures du matin à la paroisse de St Roch de Québec, enclavés des rues de la Chapelle et St-François, le vingtième jour de mars courant, par moi huissier sousigné.

Québec, 11 mars 1886. AUGUSTIN LABRECQUE, H. C. S.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } Cour de Circuit District de Rimouski. No 2468.

Edouard Constantin Esquilidé Demandeur

vs. Malvina Carbonneau Défenderesse

et Malvina Carbonneau Opposante.

Avis Public est par le présent donné qu'en vertu d'un Bref pluries Venditioni Exponas émané en cette cause, les biens, meubles et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en un moulin à corde Royal light running, sera vendu le vingtième jour de Mars courant, à neuf heures de l'après-midi, sur le marché Montcalm de la cité de Québec.

Québec, 11 Mars 1886. AUGUSTIN LABRECQUE, H. C. S.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } Cour de Circuit District de Rimouski. No 2468.

Joseph Lafrance, de la paroisse de Ste Cécile du Bic, marchand, Demandeur,

vs. Frédéric Malenfant, ci-devant de la paroisse de St Fabien, cultivateur et actuellement de lieux inconnus. Défendeur.

En vacance. Devant le Greffier de cette cour Il est ordonné au défendeur de comparaitre sous deux mois.

Rimouski, 5 Mars 1886. LETENDRE & CHAMBERLAND, G. C. C.

Vraie copie, Dionne, Tessier & Parent, Proc. Dem. 10 mars 1886 2f

Avis est donné aux parents et créanciers de feu Nathaniel N. Ross, de son vivant de la cité de Québec, qu'application sera faite au proto-notaire de la Cour Supérieure, à son bureau au Palais de Justice en cette ville, le douzième jour de mars courant à dix heures du matin, pour qu'il soit nommé un curateur à la succession vacante de dit sieur N. N. Ross, et ils sont requis d'y assister.

Québec, 9 mars 1886. W. & A. H. COOK, Avts du Reclamant, FISSET, BURROUGHS & CAMPBELL, P. C. S.

Logement dans la rue Garneau, No 18, confortable, chaud, avec améliorations modernes — longtemps occupé par le Juge Doucet. S'adresser à P. B. CASGRAIN, 4, rue Collins. 15 janv juo

ON A BESOIN d'un petit chien et d'un bébé pour la représentation de Confusion. On en aura le plus grand soin. S'adresser à E. R. WEST, Directeur de la compagnie Gilmour, Hôtel St-Louis. 15 mars 2f

La Goëlette "Marie Elmire" de 52 tonneaux, avec tous ses arçs, actuellement à la Rivière du Loup. Prix modéré, conditions faciles avec bonnes garanties, à très bon marché au comptant. S'adresser à JOSEPH D'ANJOU, Marchand, St-Fabien. 5 mars

Grande Vente a Reduction VENTE SANS RESERVE d'un grand lot de Marchandises de banque, consistant en: Tweed, Serge, Draps, Cachemire, Etoffes à Robes, Cobourg, Alpaca, Coton, Laine, Shirting, Coton à Drap, etc., etc. Le tout ayant été acheté à des conditions tout à fait spéciales, nous pouvons les offrir à des prix qui défient toute compétition et qui vous étonneront. VENEZ NOUS VOIR ET VOUS SEREZ SATISFAITS. F.-X. LEPAGE & CIE, 53, rue de la Couronne, St-Roch.

AVIS L'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, à Québec, s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte aux fins de changer le nom de la paroisse formée par cette institution, d'élever le maximum possible de la valeur annuelle de ses biens, d'obtenir le droit d'établir des succursales et pour autres fins y ayant rapport. PELLETIER & CHOUINARD, Procureurs du dit Hôpital. 6 mars

LES PIANOS NEWCOMBE EN TETE DE TOUS Le piano Newcombe a remporté la médaille d'argent sur tous ses concurrents, les pianos de l'Europe et de l'Amérique.

La grande Exposition de la Nouvelle-Orléans en 1885 avec l'rap, ordinaire d'examineurs comm. étant de première qualité de main d'œuvre pour égalité de son et pour excellence en général au point de vue musical et mécanique de l'instrument. Ce piano a aussi obtenu le premier prix à l'Exhibition de Kingston en 1885.

sur tous les pianos Canadiens, Allemands et Américains. Sauctionné par d'aussi éminents artistes tels que Otto Brendix, autrefois pianiste à la cour de Sa Majesté le Roi de Danemark et premier professeur du Conservatoire Musical de Copenhague, Carl Martens, gradué du Conservatoire Royal Leipsic Germany, G. W. Shaty, docteur en musique, professeur de la chair de musique, à l'Université du collège de la Trinité, Toronto, Edward Fisher, organiste de l'église St André et directeur de la société de chœur de Toronto. Aussi de W. Waugh Lauder, Florence Maryatt, W. H. Pilcher, J. S. Parker et autres.

Il est en usage dans toutes les écoles, les convents et les collèges. Il est choisi par les professeurs, tant pour la puissance que pour la beauté du son. En un mot, le piano Newcombe est préféré à tous les autres par toutes les cantatrices, pour sa beauté et sa douceur dans l'accompagnement du chant.

Le seul établissement de musique dans la ville ayant le téléphone. BERNARD & ALLAIRE, Editeurs de Musique 77 & 79 rue St Jean Haute-Ville Québec.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } Cour de Circuit District de Rimouski. No 2468.

Joseph Lafrance, de la paroisse de Ste Cécile du Bic, marchand, Demandeur,

vs. Frédéric Malenfant, ci-devant de la paroisse de St Fabien, cultivateur et actuellement de lieux inconnus. Défendeur.

En vacance. Devant le Greffier de cette cour Il est ordonné au défendeur de comparaitre sous deux mois.

Rimouski, 5 Mars 1886. LETENDRE & CHAMBERLAND, G. C. C.

Vraie copie, Dionne, Tessier & Parent, Proc. Dem. 10 mars 1886 2f

Logement dans la rue Garneau, No 18, confortable, chaud, avec améliorations modernes — longtemps occupé par le Juge Doucet. S'adresser à P. B. CASGRAIN, 4, rue Collins. 15 janv juo

ON A BESOIN d'un petit chien et d'un bébé pour la représentation de Confusion. On en aura le plus grand soin. S'adresser à E. R. WEST, Directeur de la compagnie Gilmour, Hôtel St-Louis. 15 mars 2f

La Caisse Générale D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT SOCIÉTÉ CONSTITUÉE LE 4 MAI 1881 116, Place Lafayette, à PARIS Demande un Agent Général pour la Vente à Crédit des Obligations à Lots de la Ville de Paris, du Crédit Foncier de France, de la Ville de Bruxelles, etc.

Injection Cadet LA PLUS CONNUE DU Monde entier POUR GUÉRIR EN TROIS JOURS sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents. PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS A Québec: D'Ed. MORIN & C. — A Montréal: LAVIOLETTE & NELSON. ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA

Huile de Foie de Morue du D' DUCOUX Iodo-Ferrugineuse, au Quinquina et à l'Écorce d'oranges amères. Ce médicament, d'un goût agréable, est facile à prendre et ne donne aucune nausée. Par sa composition il possède toutes les qualités propres à combattre: l'ANÉMIE, la CHLOROSE, les MALADIES DE POITRINE, la BRONCHITE, les CATARRHES, la PHTHISIE, la DIATHÈSE STRUMEUSE, les SCROFULES, etc., etc. En raison de son usage facile, de ses effets multiples et sûrs et de son prix économique, les médecins l'ordonnent de préférence aux autres médicaments similaires. DÉPÔT GÉNÉRAL: PARIS — 209, rue Saint-Denis, 209 — PARIS. Se trouve dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries de l'Université. SE DÉFIER DES FALSIFICATIONS ET IMITATIONS

ON TROUVE A LA Librairie Théâtrale 14, RUE DE GRAMMONT, PARIS Un Assortiment complet de MONOLOGUES en vogue, tels que: Les Arts Incoherents — Le Bal des Fleurs — Bêbe — Le Billet de lavoir — Bonjour Philippe — Un Conseil s. v. p. — Le Bonnet de coton — Devinez — Contes Français — Un coup de tête — Un Début — La Divorce — L'Échelle de Corda — L'Épave — Dix Minutes trop tard — Un Escalandre — Mon Futur — La Guigüe — Hydrothérapie comparée — Miss Shocking — Mesaventures d'un Amoureux — L'Opérette — Un Monsieur qui dine en ville — Onne excocheuse — Dans Histoire Jaolie — La Puce — Patte-en-l'Air — Le petit doigt de Maman — La Pendule — Oraison funèbre de Polichinelle — La Moustache — Porte-Verme — Les Potaches — Quelques Fables de La Fontaine — Les Réformes — Des Renseignements? — Le Règne de Victor — Le Violon — Sals de Fidèle — Ma tante Angélique — Le Trac d'un Gendre

Envoi franco contre 1 fr. en timbres-poste. ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE: UN CHOIX DE PIÈCES POUR SALONS à 2 et 3 Personnages.

Guérison ASTHME de l'ASTHME Par la POUSSÉE du D' Cléry Dépositaires à Québec: D' Ed. MORIN & C.

ATTENTION ENCAN MARDI PROCHAIN LE 9 à 10 h. a. m. CHNZ

George Hall & Co 2, RUE ST-JEAN

Vente sans réserve de meubles et épicerie pour faire place à des réparations considérables. Magasin et logement à louer. VOIR LE PLAN. 5 mars 2f

POULIOT & POULIOT AVOCATS FRASERVILLE.

J. ELZEAR POULIOT, CHAS EUGÈNE POULIOT, 21 janv 1m

MONTAMBAULT, LANGELIER, LANGELIER & TASCHEREAU AVOCATS No 56, rue St Pierre, Basse-Ville

Suivront régulièrement les cours des districts de Montagny et de Beauce. 10 fév 1m

A LOUER Deux logements, Nos 18 et 24 rue du Palais, tous deux situés au 1er étage, dont l'un avec possession immédiate, et chacun avec porte privé en avant et en arrière. Très convenables pour résidence privée ou établissement de modistes, etc. S'adresser à ALPH. POULIOT, Avocat, No, 15 rue Buade. 16 janv juo

CRU AUSONE ANCIENNE PROPRIÉTÉ DE LA Comtesse de Lagrange Pour l'Agence et demande de Prix-Courant Ecrire à O. DENIS Intendant à BRUGES, près Bordeaux (France)

Guérison Certaine En 2 heures, sans COLIQUES ni NAUSEES, sans AUCUN PURGATIF avant ou après. Par le VER SOLITAIRE DE L. KIRM. L. KIRM ne garantit pas la guérison, mais il garantit l'efficacité de ses Capsules portant sa signature. NE PAS SE LAISSER DÉCOÛTER PAR LES FAUSSES ANNONCES. Paris, 10, rue Legendre, 10. Dépôt à Québec: D' Ed. MORIN & C. 15, rue St-Jean.

AP. CORRIVEAU, L.B. AVOCAT BUREAU: No 12, rue St-Pierre, B.-V. Bureau du soir: 370, rue St-Vallier, St-Roch. 25 janv 1m

A VENDRE UN LOT DE BOIS TRAVERSE dont un tiers épicéte rouge, scié en bois de cordes de 2 1/2 pieds pour \$2.50 par corde, ou \$1.50 rendu à domicile. X. DELISLE, 224 rue Dorchester 5 mars

AVIS Tous ceux qui désirent se faire inscrire sur les listes électorales de leur comté, en vertu des dispositions de la nouvelle loi électorale, pourront obtenir du sousigné des formules de demandes d'inscriptions imprimées et rédigées de façon à rencontrer toutes les exigences de la loi.

Sur demande, une copie des formules suivantes sera expédiée: 1o Demande d'inscription pour propriétaire. 2o Pour fils de propriétaires, de cultivateurs, etc. 3o Pour locataires et occupants. 4o Pour électeurs qualifiés sur leur revenu. Prix: Pour le premier cent formules \$1.00 " chaque cent additionnel. 0.75 Les formules seront assorties à demande.

JOSEPH DUSSAULT, Imprimeur, No 4, rue Buade (En face du Bureau de Poste, H. V.) N. B.—Toute demande par poste recevra une attention spéciale et l'envoi sera fait le même jour.

LES Nuits de Constantinople

(Suite)

XXXVIII

Après réflexion, il se dit que le plus sage était de commencer par faire traduire ces manuscrits et de remettre à quelques jours des investigations qu'il méditait.

L'heure au surplus n'était guère propice à un examen détaillé des vestiges de Byzance, et Mourad prit le parti de regagner son logis.

Seul, et il revint par le chemin le plus long. La solitude et le calme d'une magnifique soirée étaient en ce point plus favorables à la rêverie, et il se trouvait dans des dispositions d'esprit qui le décidèrent à prolonger sa promenade à travers les régions désertes.

Il donna un dernier regard à la porte murée, traversa de nouveau le fossé, remonta à droite, et reprit le chemin par où il était venu, en songeant tout à la fois à Henriette, à Mahmoud-Bey, aux joyaux de la couronne de Constantin et à l'odieuse Papis Oglou.

Il entra en ville par Top-Capousi, s'enfonça dans la première rue qui se présentait et cette rue le conduisit au bout de la prairie de Yuni-Baghche.

C'était là qu'il avait passé son enfance, au milieu des prospérités de son père. Les vins des prés où il s'ébattait jadis réveillaient ses souvenirs.

Il chercha la maison où il était né et il eut quelque peine à la reconnaître, car cette vaste habitation avait été vendue à un pacha qui s'en était fait gouverner une province tout au fond de l'Asie-Mineure et qui n'avait plus depuis vingt ans à l'abandon l'habitation et les jardins.

Le kiosque élégant où Mahmoud-Bey avait son harem s'en allait en débris. Le grand canal que le colonel avait fait creuser sous des écomores séculaires était à sec, et les cascades de marbre qui s'élevaient sur les gradins de marbre.

De cet aimable séjour, il ne restait guère que les grands arbres dont les rameaux verts protégeaient encore le jardin ravagé.

Des dépendances rapides ne sont pas rares au Turquie. Les mouurs et les lois des Osmanlis sont invariables, mais leurs maisons ne survivent guère à ceux qui les bâtissent.

Cette race guerrière et nomade a gardé ses instincts naturels; elle se souvient toujours de temps où elle vivait sous la tente, et elle ne peut posséder Constantinople depuis quatre siècles, elle n'y habite pas, elle y campe.

Mourad n'était pas Turc à ce point, et l'aspect de ces lieux où il avait passé ses plus jeunes années lui inspira des pensées mélancoliques.

Ses joies d'enfant s'étaient envolées comme les rossignols qui chantaient autrefois dans les vieux cyprès, la source de ses bonheurs d'adolescent était tarie comme la fontaine qui alimentait les cascades.

De son passé insouciant et joyeux, de ses espérances de fortune et de bon heur, il ne lui restait qu'un amour malheureux et des regrets amers.

Il s'arrêta devant la porte verrouillée qui protégeait à peine l'entrée au jardin délaissé.

C'était par là que Mourad-Bey avait dû sortir pour s'en aller à cette funeste expédition où il n'était pas revenu.

Le cœur de Mourad se serra et des larmes lui vinrent aux yeux.

Tout à la fois se reprit à songer que son père avait dû être assés lui, que le marié vivait peut-être en Stamboul, qu'il y jouissait en paix du fruit de son crime, et il oublia le trésor de Constantin pour se demander comment il pourrait voyager son père.

Il n'y avait à peu près aussi difficile que de découvrir les joyaux de la couronne de Byzance et pourtant il se jura de chercher le coupable, il ne désespéra point de le trouver et de le punir.

Fortifié par ce serment, l'effendi s'éloigna, et remontant la colline qui porte la Mosquée à la colossale maquette où dort le conquérant.

Il s'aperçut alors qu'il s'était fort éloigné de son domicile, que l'heure s'avancait et que Yaminé hanum de vait l'attendre.

Au-dessus des pauvres maisons qui bordaient cette rue s'élevaient les arches colorées de l'imposante aqueduc construit par l'empereur Valens pour amener à Byzance les eaux de la forêt de Belgrand.

La masse imposante de ces massifs arceaux projetait son ombre sur la voie déserte, et Mourad était obligé de cheminer avec précaution de peur de trébucher.

Il arriva même qu'il se sentit fatigué, et on peut être à la fois fatigué et en même temps qu'il marchait.

En même temps, la vue du monument le mieux conservé qui soit parmi tous ceux que les empereurs grecs ont bâtis lui remit en mémoire le récit de Hadji-Abul-Kerim, et autant pour y penser encore que pour se reposer, il s'éleva sur le soubassement d'un des monstrueux piliers qui portent l'aqueduc.

Mourad se figura d'abord être le jouet d'une illusion.

L'obscurité lui permettait à peine de distinguer la masse énorme du pilier qui lui faisait face, et le point noir qu'il avait cru apercevoir n'existait peut-être que dans son imagination.

Cependant il se tint coi et il retint son haleine.

Bien lui en prit, encore une seconde après, il reconnut que le point noir se déplaçait.

Une ombre glissait le long du pilier, et cette ombre avait certainement un corps, car, si doucement qu'elle cheminât, on l'entendait marcher.

Bientôt elle dépassa le soubassement et se détacha nettement sur le fond plus clair de l'ouverture de l'arche.

Mourad vit alors que décidément l'ombre était un homme qui sauta dans la rue voisine et qui s'éloigna à grands pas.

Cet homme ne prenait plus de précautions pour se cacher depuis qu'il marchait dans un chemin fréquenté, et les talons de ses bottes trappaient vigoureusement les pavés.

L'incident n'avait en soi rien de bien extraordinaire; cependant il éveilla toute l'attention de l'effendi.

Qu'il pouvait faire cet individu, à une heure assez avancée de la nuit, sous une des arches du fau de Valens, et pourquoi craignait-il d'y être vu?

Et surtout, d'où venait-il? Pas de la rue certainement. Mourad l'aurait entendu s'approcher.

Comment se faisait-il qu'il eût surgi tout à coup, sans que rien, sauf le bruit de la chute d'un caillou, eût réveillé sa présence? C'était à croire qu'il sortait du pilier et cette idée s'empara aussitôt de l'esprit de Mourad.

—S'il était blotti dans le massif de maçonnerie qui porte l'arcade, se dit l'effendi, ce massif est donc creux..... et il existe une issue pour en sortir..... Si on peut en sortir, on peut aussi y rentrer.

Et comme il avait l'esprit fort surexcité, il se mit aussitôt à tirer de ce raisonnement assez logique des conséquences extrêmes.

—Si ce pilier est creux; pensa-t-il, c'est qu'il renferme un chemin, un escalier. Cet escalier doit mener quelque part..... pourquoi n'aboutirait-il pas au trésor?

Une fois embarqué dans ces déductions quelque peu hasardées, Mourad Effendi n'avait rien de mieux à faire qu'à vérifier la supposition qui venait de lui traverser la cervelle.

Il se leva et, marchant à pas de loup, il gagna la place où l'homme s'était monté un instant.

Pour inspecter le pilier, Mourad ne pouvait guère se servir que des mains, car il faisait très sombre sous l'arche.

En les promenant sur la maçonnerie, il reconnut bien vite qu'elle s'élevait à trois pieds du sol une solution de continuité.

Une crevasse assez large pour qu'un homme pût y passer avec un peu d'adresse, s'ouvrait dans la muraille dégradée.

Mais, selon toute apparence, cette crevasse n'était qu'une niche sans issue.

L'homme s'y était peut-être réfugié pour dormir, à moins qu'il ne s'y fût embusqué pour guetter quelqu'un.

A tout hasard, Mourad s'y glissa, et une fois l'entrée franchie, non sans peine, il vit qu'il pouvait s'y tenir debout.

Sûrement, il crut bien que sa dernière supposition était fondée, car ce creux était tout à fait assez grand pour loger son corps et ne paraissait aboutir à rien.

L'effendi allait sortir, lorsqu'il sentit un air frais qui lui venait d'en haut.

Il leva la tête et il s'aperçut que s'il était embourbé là également, il ne l'était pas verticalement, en d'autres termes, qu'au-dessus de lui il y avait le vide.

La niche se changeait en puits ou en tuyau de cheminée.

Assez étonné de cette découverte, Mourad éleva ses deux bras et ses mains rencontrèrent un point d'appui saillant et mince.

Ce point d'appui était une marche, la dernière d'un escalier qui finissait brusquement à un pied au-dessus de son feu.

Il s'assura par le toucher que cette pierre plate était bien un degré, et même en se dressant sur la pointe des pieds, il put constater que d'autres degrés surmontaient celui-là.

Il n'y avait plus à en douter, le tuyau était un chemin ascendant qui devait aboutir au sommet de l'aqueduc.

L'existence d'un escalier tournant dans l'intérieur d'un des piliers s'expliquait du reste assez naturellement.

La vis de perçage avait pu servir autrefois aux ingénieurs byzantins pour accéder le lit du canal suspendu qui apportait de fort loin à la ville impériale les sources des forêts.

Il en existait sans doute beaucoup d'autres sur le long parcours de cette immense conduite, et il n'y avait rien de très surprenant à ce que ces chemins intérieurs se fassent, avec le temps, obstrués ou dégradés au point d'être hors d'usage.

L'aqueduc de Valens fonctionnait encore tant bien que mal; mais on ne l'entretient pas du tout et on ne le surveille guère, les Turcs ayant coutume de ne jamais réparer aucun monument.

Il était donc probable que les escaliers avaient été abandonnés aussitôt après la prise de Constantinople et qu'on avait fini par les oublier complètement.

Pour sa part, Mourad n'en avait jamais entendu parler.

Cela étant, comment se faisait-il qu'un homme en sortit la nuit en se cachant avec soin? Qu'était-il venu chercher là?

Un fontainier n'aurait pas pris tant de peine pour se dissimuler et n'aurait pas été si prompt à s'éclipser.

Il fallait que cette excursion nocturne eût pour objet à cette heure les monuments antiques, d'invariables motifs.

—Qui sait? se demanda le fils de Mahmoud Bey, si ce rôdeur n'est pas un de ces brigands qui ont dévalisé hier le capitaine et si la bande n'a pas choisi l'aqueduc de Valens pour y emmagasiner le produit de ces vols?

Par Allah, il faut que je m'en assure. C'était plus facile à dire qu'à faire, car l'escalier, au premier abord, était inaccessible d'en bas.

Cependant Mourad résolut de tenter l'aventure.

Ligne Allan. Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des mailles Canadiennes et des Etats-Unis.

85 ARRANGEMENTS D'HIVER 86

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de 1re classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassant les autres en force, rapidité et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line, including NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, etc.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Table listing ship names, departure dates, and destinations for the Liverpool Mail Line, including SIBERIAN, SARMATIAN, etc.

Priz de passage de Québec via Halifax. Cabine... \$62.68, \$78.22 et \$84.00 (selon le confort).

LIGNE DE GLASGOW

Table listing ship names, departure dates, and destinations for the Glasgow Line, including PRUSSIAN, NORWEGIAN, etc.

Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Connaissances directs accordés à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLAN, RAE & Cie., Agent.

COTONS et TOILES

Nous invitons à venir examiner notre assortiment varié de

MARCHANDISES à l'usage des familles

Elles nous viennent directement des meilleures manufactures, sont des meilleures fabriques et se vendent à de si bas prix qu'elles donnent entière satisfaction aux clients et défont toute compétition. Cotons blancs Shirts, 3 numéros spéciaux, 8 1/2, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100.

GLOVER, FRY & CIE.

Je viens de recevoir à l'occasion des Fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.



et les orgues-harmoniums "DOMINION." Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs. Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

Bière et Porter pour les Fêtes!

Les boissons par excellence pour les Fêtes sont les Célèbres Bière et Porter Labatt de Londres. Les plus hautes autorités médicales en recommandant l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé.

POUR LES FETES, achetez la célèbre Bière et Porter Labatt, Londres, et n'en prenez point d'autre en substitution. N. Y. MONTREUIL, Seul agent, Québec.

POUR FAIRE DE L'ARGENT

PROCUREZ-VOUS LES Pures CONFISERIES et les BISCUITS DE TOUT GENRE QU'OFFRE LA MAISON

A. B. DUPUIS 57 RUE ST-PAUL 57

Ils plairont à vos pratiques tant par leur pureté incontestable que par leur goût délicat.

Leur vente est facile et profitable aux détailliers.

EN GROS SEULEMENT

QUEBEC-CENTRAL

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER

A partir de LUNDI, le 26 octobre 1885, les convois ci-dessous auront lieu :

Table with columns for Departure, Arrival, and Mail/Passage times for Quebec-Central routes.

GARDE-YEUX!

Lunettes et verres fumés et teintés bien de diverses grandeurs et teintes diverses

Lorgnons teintés Coquelle depuis 25 cents la paire

Chez G. SEIFERT EUROPEAN BAZAAR 34, rue de la Fabrique.

Laboratoire de Chimie, Université Laval, Québec, 27 septembre 1884.

J'ai examiné avec beaucoup de soin une variété de pétrole vendue par M. A. E. Vallerand sous le nom de "Dogner Kerosene Oil." Cette huile est la plus sûre que j'aie examinée jusqu'à présent. Elle ne prend feu qu'à la température de 138.5 ou 140 degrés Fahrenheit; température qu'elle ne peut jamais atteindre dans une lampe. On n'aura donc pas à redouter les explosions en faisant usage de cette huile.

Le départ des trains se fait d'après le rident "Eastern Standard."

Il y a RACCORDEMENT certain à Sherbrooke avec les chemins de fer du Grand-Tronc et du Vermont Central pour aller à Newport Boston, New-York, Port land et toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que pour Montréal et l'Ouest via le lac Memphrémagog.

ALEXIS DESSAINT, L. L. B. AVOCAT

Bureau ouvert: A KAMOURASKA - Tous les lundis, mercredis et vendredis. A FRASERVILLE - Tous les samedis, dimanches et jours de fêtes.

JAS. E. WOODWARD, Gérant-général